



## COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni le 22 février 2010, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance a été affiché en Mairie le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Présents : T.BORDOT – H.LEROY – E.DOUCET – J.JOAQUIM – A.SCHEIFLER – L.LARRIERE – Y.AJOUAOU

C.COURTOIS – F.DUBOIS – R.DUPAIN – C. GALLAIRE – D.GENCI – M.LAMI – S.LARUE — JP.MILLEROT – M. NURDIN – M.SABER – P.VERNIER

E.DAVAL – JF AZOU- N.GRANDJEAN – M.KUHN – JD.MOUTON

Absents : C. SIMOES – MC MUNIER – JL BEUGNOT – R. SAIM

Annexe 1 : DOB 2010 ( 9 diapositives)

Annexe 2 : Note de synthèse

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Arlette SCHEIFLER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*

*La séance est ouverte à 20h00.*

M. Le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Il soumet ensuite pour avis au Conseil le dernier compte-rendu.

M. DAVAL fait remarquer qu'il ne l'a pas reçu et demande à ce qu'on lui transmette le prochain, comme le veut l'usage, avant diffusion.

M. Le Maire répond que cette demande sera honorée.

Le dernier compte-rendu est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

M. Le Maire présente le **1<sup>er</sup> point : installation de la nouvelle conseillère municipale, Mme GALLAIRE**, suite à la démission de Mme DROUET.

M. Le Maire fait lecture du Code Electoral (article L. 270) : "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit".

Mme GALLAIRE, de la liste "ST LOUP D'ABORD", qui a accepté par courrier en date du 04 février 2010 de devenir conseillère municipale, est appelée à venir siéger à la table du Conseil.

Messieurs DAVAL et AZOU font remarquer que, suivant la procédure habituelle, c'est M. STEVENOT qui aurait dû être installé aujourd'hui. Quand bien même ce dernier aurait refusé, Mme GALLAIRE n'aurait dû être installée qu'au prochain conseil et ce conformément à ce qu'il s'est passé antérieurement.

M. Le Maire répond que, d'après le code des collectivités, rien ne s'oppose à ce que Mme GALLAIRE soit immédiatement installée dans la mesure où le courrier de M. STEVENOT refusant de siéger est bien parvenu en Mairie avant le Conseil.

Mme GALLAIRE est installée et remercie l'assemblée.

Est présenté ensuite le **point n°2 : Débat d'Orientation Budgétaire 2010 (voir Annexe 1)**.

M. Le Maire invite l'Assemblée à suivre les orientations budgétaires proposées par la projection d'un diaporama.

Il précise que d'après le CGCT, le débat d'orientation budgétaire intervient dans les deux mois précédant le vote du budget.

M. Le Maire commente la 1<sup>ère</sup> diapositive concernant le DOB 2010.

- Modification de la taxe professionnelle : elle sera transformée en différentes taxes pour favoriser les entreprises (investissements, emplois, etc.).

M. Le Maire précise que tous les éléments techniques de cette modification peuvent être communiqués à qui le souhaite.

- Modification de la fiscalité locale : les taux d'imposition des régions et des départements seront transférés aux communes et aux intercommunalités (présentation différente des feuilles d'imposition, a priori sans conséquences financières).
- Désengagement de l'Etat : les communes devront dorénavant prendre en charge les missions précédemment remplies par l'Etat (services publics, maîtrises d'ouvrage, DDE).
- Période de crise actuelle : le contexte général est difficile, complexe et implique la prudence.

M. AZOU intervient et fait remarquer que la DDE fait maintenant partie du Conseil Général et qu'elle ne dépend plus de l'Etat.

M. le Maire indique que les missions d'assistance aux communes sont en train de disparaître (baisse des effectifs, départs en retraite non remplacés) et que l'objectif de cette réforme est d'ouvrir le secteur de la maîtrise d'œuvre à la concurrence et donc au secteur privé.

M. le Maire présente la 2<sup>ème</sup> diapositive concernant le transfert d'impôts.

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, les mêmes ressources seront garanties pour les collectivités en 2010 et 2011. Concrètement, la part des ménages augmentera et celle des entreprises diminuera.

Le financement sera donc constant car les recettes aux communes seront garanties (transfert d'impôts des entreprises vers les ménages).

M. MOUTON demande quelle est la source de ces informations.

M. le Maire répond que les ratios annoncés sont transmis directement par les services de l'Etat (Trésor Public).

#### Diapositive n° 3 : les budgets.

M. le Maire rappelle que le budget de la ville de St Loup s'élève à environ 5 millions d'Euros, dont 70% pour le budget général.

M. AZOU demande s'il s'agit de tous les budgets confondus. M. Le Maire répond par l'affirmative.

L'eau, l'assainissement, les lotissements et les budgets périphériques (CCAS, Syndicat du Collège, station d'épuration, Grand Poirmont, etc.) viennent également alimenter la masse financière de la ville.

#### Diapositive n° 4 : les recettes.

M. Le Maire déclare que pour l'instant, il s'agit d'orientations budgétaires et ajoute que le compte administratif 2009 sera voté dans quelques semaines avant le vote sur le budget 2010.

- Atténuation de charges : augmentation de 13 000 € (salaires versés par les services de l'assainissement et de l'eau pour la mise à disposition de personnel).
- Produits des services : diminution de 57 000 € (bois).
- Impôts et taxes : augmentation de 78 000 € (impôts versés par les Lupéens).
- Dotations : diminution de 26 000 € (baisse proportionnelle de la participation de l'Etat à la diminution du nombre d'habitants).
- Autres produits : augmentation de 10 000 €

M. Le Maire constate que l'impôt est le principal générateur de recettes et que la vente de bois a une certaine influence.

Il conclut que les recettes attendues ont été réalisées et que le budget est relativement équilibré.

#### Diapositive n° 5 : les dépenses.

M. Le Maire indique que les mêmes comparaisons ont été effectuées entre 2008 et 2009.

- Les achats concernent principalement les combustibles et l'énergie (augmentation de 45 000 €)
- Les services extérieurs sont en augmentation de 2 000 € (équilibré).
- Autres services : 500 €.
- Personnel : malgré l'augmentation de 30 000 € (poste de DGS) sur une masse d'un million d'Euros, le budget personnel est équilibré (atténuations de charges).
- Autres charges : l'augmentation de 42 000 € correspond principalement aux subventions allouées aux associations (Centre Socio-Culturel, Francas, UJEL, réseau AAMIS).
- Charges financières : diminution de 8000 € (remboursement des intérêts la dette et pas d'emprunt en cours).

M. Le Maire déclare qu'il y a au final une augmentation de 6% de l'ensemble des charges.

## Diapositive n° 6 : résultats

Au 31/12/2008 : + 540 000 €

Au 31/12/2009 : + 530 000 €

M. Le Maire constate que le résultat est globalement équilibré (maintient des recettes malgré l'augmentation des charges).

## Diapositive n° 7 : les orientations pour 2010.

Sur la base des résultats précédents, M. Le Maire considère que l'objectif principal est de cadrer les dépenses pour mieux les maîtriser (économies).

Il explique que pour ce faire, vont être mis en place :

- un meilleur suivi des dépenses (mise en place d'une comptabilité d'engagement supervisée par le service de la comptabilité),
- une maîtrise des dépenses (enveloppes plafonnées à 2 000 € allouées aux adjoints),
- une responsabilisation des agents par domaine (éclairage, eau, bâtiments publics).

En vue d'économies budgétaires, les agents devront rendre compte au Maire des dépenses engagées, des dysfonctionnements et des solutions envisagées.

M. Le Maire mentionne ensuite qu'il convient de redéfinir les missions respectives du Centre Socioculturel, des FRANCAS, de l'UJEL et du réseau AAMIS afin de clarifier et éviter les doublons de structures.

Dans cette idée, un transfert de compétences à la CCVS du domaine enfance, péri-scolaire et jeunesse est envisagé tout comme le développement de l'animation sportive et de la culture pour tous.

La mise en place de tickets sport permettra une incitation à la prise de licences (foot, hand, basket) face au déficit des différents clubs (problèmes financiers et d'encadrement).

M. Le Maire souligne l'importance de l'accès à la culture pour tous.

Il précise qu'avec Mme SCHEIFLER, ils souhaitent développer l'animation culturelle à St Loup, grâce notamment à la salle François Mitterrand (programme à définir).

M. Le Maire se félicite des actions positives de l'association UJEL qui ont permis de mettre en place plus facilement des actions bénéfiques (prévention de la pré-délinquance et de l'incivilité) et invite à poursuivre ses missions.

Mme COURTOIS intervient et demande quels seront les délais de réalisation de ces projets.

M. Le Maire répond que l'objectif du Président de la CCVS est le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et souligne qu'il y a un décalage entre les missions respectives et la réalité du terrain.

Il précise que certaines actions (FRANCAS, CSC, travail dans les quartiers) mériteraient d'avoir un rayonnement plus important.

M. Le Maire déclare ensuite qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts car le contexte est difficile pour beaucoup de Lupéens.

Il annonce la création d'un observatoire du bois et de la forêt en interne (enjeu important) sous la forme d'une commission municipale, en vue des intérêts de la commune (réseaux chaleur, affouage, potentiel de développement de la forêt).

M. Le Maire indique que les excédents dégagés vont permettre de financer des investissements.

#### Diapositive n° 8 : les orientations pour l'eau.

M. Le Maire fait remarquer qu'il y a un retour à l'équilibre du budget (+ 135 000 €), ce qui n'est pas arrivé depuis longtemps (- 62 000 € en 2008).

L'objectif pour 2010 est donc de poursuivre la recherche des fuites. Monsieur le Maire précise que les réparations ont permis de constater un rendement de 50 % environ en début d'année et déclare que le cahier des charges des DSP est en cours d'élaboration.

#### Diapositive n° 9 : orientations pour l'assainissement.

M. Le Maire constate que le budget de l'eau a été longtemps privilégié au détriment de celui de l'assainissement (tarifs) et que le résultat 2009 (+ 22 000 €) est fragile pour réaliser des investissements.

Il explique que le souhait est de consolider l'équilibre mais qu'il est obligatoire de réaliser une première tranche de travaux dans les trois prochaines années, afin d'être en conformité avec la loi.

Une subvention a été demandée pour cette tranche, comprenant notamment l'avenue d'Augrogne.

M. Le Maire souligne que les travaux demandés doivent permettre d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration (eaux claires parasites).

Il déclare que le budget 2010 va être étudié en commission d'ici le 15 avril 2010, sous la direction des adjoints afin de rentrer dans le cadre des orientations budgétaires fixées.

M. Le Maire invite l'assemblée à s'exprimer.

M. AZOU souhaite connaître précisément les répartitions de l'enveloppe destinée à la jeunesse par tranches d'âges (Sports, CSC, FRANCAS) afin de cibler les actions et de concentrer les efforts.

M. Le Maire répond qu'il est difficile de les déterminer et que cela dépendra du transfert des compétences (CCVS).

Il estime que la tranche d'âge la plus difficile et la moins financée reste les 16-25 ans, la petite enfance étant financée par la CAF.

Mme COURTOIS estime que les chiffres ne sont jamais connus précisément.

M. LEROY déclare que c'est la raison pour laquelle le service des sports sera mis davantage à contribution (ciblage des besoins, propositions d'animations avec les clubs dans les quartiers).

Il poursuit en disant que le budget a son importance mais qu'il faut surtout considérer les retombées et les résultats (occuper les jeunes), en accord avec l'ensemble des acteurs.

Mme COURTOIS demande s'il y aura des intervenants bénévoles.

M. LEROY répond par l'affirmative mais ajoute que des subventions seront redistribuées aux clubs.

M. Le Maire convient de l'intérêt de cette remarque et propose d'étudier ces points lors de la prochaine commission Jeunesse et citoyenneté.

Mme COURTOIS demande comment va se dérouler le transfert des compétences.

M. Le Maire répond que les missions initialement confiées aux FRANCAS, CSC et autres, seront gérées par la CCVS ainsi que la gestion des services mais que l'on ne sait pas encore lesquelles.

M. SABER demande à qui seront versées les subventions à l'avenir.

M. Le Maire répond qu'il s'agira de la CCVS (contrat jeunesse avec la CAF par exemple) et précise que la volonté des communes aujourd'hui est de mettre en commun tous les moyens.

Il considère qu'il convient d'identifier plusieurs aspects, les actions et les animations qui pourraient relever d'un cadre général, les financements et l'efficacité.

M. Le Maire propose de travailler sur ces éléments afin de procéder rapidement à un inventaire des actions à mener, car la CCVS va bientôt requérir des chiffres précis.

Il demande ensuite s'il y a d'autres questions et présente le **point n° 3 : les indemnités du Maire et des Adjoints.**

M. Le Maire propose au Conseil d'établir les taux de 55% pour le Maire et 22 % pour les Adjoints, de l'indice brut 1015, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT.

Messieurs DAVAL et MOUTON estiment qu'il serait plus simple d'avoir des données chiffrées.

M. Le Maire indique que les 55% pour le Maire correspondent à environ 2 057 € brut et les 22% pour les Adjoints à 823 € brut.

M. AZOU fait remarquer que ces indemnités ne sont pas imposables.

M. Le Maire réfute et déclare que ce n'est plus le cas actuellement.

En tant que chef-lieu de canton, M. Le Maire propose au Conseil de fixer la majorité d'indemnité de fonction du Maire et des Adjoints à 15%, conformément à l'article L.2123-23 du CGCT.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

**Le point n° 4 est ensuite présenté : Formation des diverses commissions municipales.**

(voir composition pièce-jointe)

M. Le Maire met aux voix, les commissions sont adoptées à l'unanimité.

Est ensuite abordé le **point n° 5 : Convention d'utilisation des équipements sportifs par les collégiens pour l'année 2010.**

M. Le Maire propose au Conseil de reconduire la convention signée en 2009 avec le Conseil Général et sollicite à ce titre une participation du Département d'un montant de 4 704,00 euros pour la mise à la disposition de ces équipements pour l'année 2010.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

**Point n° 6 : Approbation du retrait de l'Ecole Départementale de Musique sur la Commune de Blondfontaine et des Communautés de Communes « Les Belles Fontaines » et « La Saône Jolie ».**

M. DAVAL demande des précisions.

Mme SCHEIFLER répond que ce sont les communes qui ont décidé de se retirer de l'Ecole Départementale de musique et que nous devons nous prononcer sur ces retraits et cette adhésion.

M. AZOU s'interroge sur cette procédure et sur l'aspect financier de ce retrait.

Mme SCHEIFLER précise que de plus en plus de communes se retirent et que, de ce fait, celles qui restent doivent payer davantage.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

**Point n° 7 : Retrait de la Commune de l'Ecole Départementale de Musique.**

Mme SCHEIFLER fait le constat que 4 élèves de St Loup fréquentent actuellement l'école et qu'il n'y a plus d'harmonie. Elle précise que chaque enfant coûte 564 € à la commune.

M. DAVAL mentionne que ces enfants ne pourront plus aller à la musique.

Mme SCHEIFLER réfute et précise qu'ils pourront toujours s'y rendre mais que cela leur coûtera plus cher.

Mme COURTOIS et M. AZOU déplorent cette situation et craignent que cela ne freine l'accès à la musique à certains enfants.

Mme SCHEIFLER indique que la CCVS a commencé à prendre en charge certains programmes, dans le cadre scolaire notamment.

Mme COURTOIS estime qu'il ne s'agit que de certaines écoles volontaires.

M. AZOU demande s'il est possible d'envisager une solution avec la CCVS et considère qu'il est dommage de priver de musique les enfants qui n'ont pas les moyens de se payer ce type d'activité.

M. Le Maire informe que l'adhésion est revenue à 5 480 € pour la Commune pour l'année scolaire 2008-2009.

Il explique que cette mesure permet de clarifier la situation et qu'il faut attendre le résultat du travail entre les écoles et les transferts de compétences avec la CCVS. L'objectif de la culture pour tous n'est pas envisageable dans ce cas de figure et il faut faire des choix.

M. Le Maire met aux voix.

Contres : C. COURTOIS Abstentions : JD. MOUTON, E. DAVAL, M. KUHN.

Le rapport est adopté à la majorité.

**Point n° 8 : Location du Foyer Communal aux particuliers – Fixation du tarif.**

M. Le Maire propose le montant de 250 €, soit le même tarif qu'il y a cinq ans.

Mme SCHEIFLER précise que le montant pour les associations est de 220 à 230 €.

Elle poursuit en disant que le calendrier 2010 est complet et comprend deux locations de particuliers.

La location est proposée en priorité aux associations.

M. DAVAL rappelle et souligne les nuisances sonores qu'il subit personnellement ainsi que le voisinage.

Mme SCHEIFLER en convient et explique que cette situation est liée à l'interdiction de fumer dans la salle.

M. Le Maire propose d'en reparler ultérieurement et d'en profiter pour modifier le règlement de la location, afin d'en optimiser l'utilisation et d'éviter les plaintes du voisinage le samedi soir.

M. Le Maire met aux voix.

Contres : JD MOUTON, E. DAVAL, M. KUHN, N. GRANDJEAN, M. AZOU

Le rapport est adopté à la majorité.

**Point n° 9 : Autorisation du Conseil Municipal accordée à M. Le Maire pour la signature des actes de vente des parcelles du lotissement du Champ La Chèvre.**

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à la majorité.

**Point n° 10 : Périmètre de protection des puits – approbation du programme et demande de subvention à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général de Haute-Saône.**

M. Le Maire détaille les éléments et l'échéancier des travaux, précisant que M. PIERRE a donné son accord de principe sur la vente du terrain sur lequel se situe le puits n°2. Il donne ensuite les prochaines échéances à venir :

- D'ici le 30 juin, acquisition du terrain.
- 1<sup>er</sup> octobre 2010, début des travaux.
- 1<sup>er</sup> décembre 2010, fin des travaux.

Le montant du projet est estimé à 39 267 € HT (soit 46 962 € TTC) et la demande de subvention s'élève à 19 633.50 € HT au titre de la DGE soit 50 % du montant HT de l'opération.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

**Point n° 11 : Aménagement d'une salle de boxe Thaï au Chanois – Autorisation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire pour signer le contrat d'architecte pour la réalisation des études préliminaires.**

M. Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat des études préliminaires effectuées par l'architecte M. BELLONCLE pour un montant de 910 € HT.

M. LEROY explique que cette salle, précédemment utilisée par les FRANCAS et l'UJEL, est inoccupée pour l'instant. Le projet est donc d'aménager une salle de boxe thaï et permettra de libérer la petite salle du gymnase.



Il poursuit en disant que M. BELLONCLE a réalisé une étude des coûts d'aménagement de ce projet qui s'élèvent environ à 50 000 € TTC et précise qu'une subvention est possible à hauteur de 60 % maximum.

M. LEROY souligne que ce projet permettra à St Loup de passer en Pole Haute-Saône pour la boxe Thaï.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

**Point n° 12 : Aménagement d'une salle de boxe Thaï au Chanois – Demande de subvention au Conseil Général de Haute-Saône.**

M. Le Maire explique que l'on souhaite demander au Conseil Général la subvention la plus élevée possible, soit 60 % du montant prévisionnel (44 000 € HT), le montant demandé s'élèverait donc à 22 000 € HT.

M. AZOU demande si cette salle aura vocation à recevoir du public.

M. LEROY répond par la négative et précise qu'elle sera uniquement réservée à l'entraînement.

M. Le Maire met aux voix et la demande est adoptée à l'unanimité.

**Point n° 13 : Aménagement d'un bâtiment communal des Services Techniques Rue d'Avignon – Autorisation du Conseil Municipal accordée à M. Le Maire pour signer le contrat d'architecte pour la réalisation des études préliminaires.**

M. Le Maire demande l'autorisation pour signer le contrat d'architecte en vue de la réhabilitation de ces locaux, afin que le personnel travaille dans des conditions correctes.

Les prestations de M. BELLONCLE s'élèvent à 1 050 € HT.

M. Le Maire met aux voix et le point est adopté à l'unanimité.

**Point n° 14 : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).**

M. Le Maire propose au Conseil de renouveler l'adhésion annuelle au CAUE pour un montant de 600 €.

Il explique que cet organisme permet d'assister les communes sur des projets spécifiques et qu'il est prévu de les consulter pour le projet d'aménagement du giratoire.

Mme COURTOIS demande si cette adhésion est un forfait.

M. Le Maire répond par l'affirmative et précise que cet organisme intervient ensuite sur demande.

Il indique qu'une grande partie des communes de Haute-Saône y adhèrent.

M. Le Maire met aux voix et l'adhésion est adoptée à l'unanimité.

**Point n°15 : Renouvellement d'une ouverture de crédit de trésorerie auprès de Dexia Crédit Local.**

M. Le Maire explique qu'il s'agit simplement d'une autorisation de découvert de 305 000 euros, si besoin, pour un coût annuel de 610 €.

M. DAVAL estime qu'il est préférable de régler ce montant au lieu d'avoir des frais bancaires.

M. Le Maire met aux voix et le renouvellement est adopté à l'unanimité.

Sont abordées ensuite **les questions diverses**.

M. Le Maire déclare que la CCVS a demandé au Conseil Municipal d'approuver **le schéma d'assainissement proposé par le cabinet GEOPROTECH**.

Il propose qu'une commission Travaux / Urbanisme travaille sur ce schéma et présente une nouvelle proposition au prochain Conseil.

L'assemblée est d'accord.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions.

M. DAVAL intervient à propos du déneigement et de la pénurie de sel et demande s'il existe des zones ou des rues prioritaires.

M. Le Maire confirme la pénurie et précise que la commune ne dispose pas de réserve de sel.

Il précise que la commune se fournit habituellement au stock du Conseil Général car on ne dispose pas de lieu de stockage habilité.

M. JOAQUIM confirme ce point et mentionne qu'il est interdit de stocker du sel n'importe où. Des aménagements sont nécessaires (dalle en béton).

Il poursuit en disant que les communes peuvent faire une demande au Conseil Général qui statuera en commission (récemment créée), au cas par cas.

M. Le Maire stipule qu'il faudra du temps pour revenir à la normale (déficit dans les mines de potasse) et qu'il est possible de revoir le mode de déneigement pour les axes principaux.

M. JOAQUIM évoque un système pratiqué en Suisse, qui consiste à répandre des plaquettes en bois à la place du sel (moins de sel et réutilisation des plaquettes).

M. AZOU estime qu'il serait bénéfique pour St Loup d'avoir un plan de déneigement des rues prioritaires et convient que l'utilisation du sel est généralement déconseillée, notamment pour les nappes phréatiques.

Mme DOUCET mentionne que St Loup a été particulièrement bien déneigée par rapport aux alentours.

M. Le Maire demande s'il y a d'autres questions et lève la séance.

*La séance est levée à 21H50*

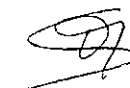
\*\*\*

Le Maire



Thierry BORDOT

La secrétaire de séance



Arlette SCHEIFLER

